

ANNEXE 1

TARIFICATION SERVICE MUNICIPAL

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. TARIFICATION GARDERIE PERISCOLAIRE	3
2. TARIFICATION TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (TAP)	3
3. TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE	3

INTRODUCTION

La municipalité organise différents services pour ces administrés, garderie périscolaire, temps d'activité périscolaire, restauration périscolaire. Les tarifs de ceux-ci sont fixés par délibération du Conseil Municipal et sont susceptibles d'être révisés annuellement.

Ce document synthétise les tarifs des services gérés par la commune.

Délibération du Conseil municipal du 21 juillet 2014

1. TARIFICATION GARDERIE PERISCOLAIRE

Les tarifs de la garderie sont définis de la manière suivante (pas de modification) :

- 0.70 € la demi-heure pour les familles imposables
- 0.60 € la demi-heure pour les familles non-imposables

2. TARIFICATION TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (TAP)

Les tarifs des TAP sont fixés de la manière suivante :

- Temps d'activité périscolaire du **midi** : **0.90 €** l'activité périscolaire du midi
(horaires différents selon les services cantine petits ou grands)
- Temps d'activité périscolaire du **vendredi** de 15h30 à 16h30, soit :
 - pour les familles imposables, **1.40 €** l'heure
 - pour les familles non-imposables, **1.20 €** l'heure

Important : Temps d'activité gratuit pour les élèves ayant mangé à la cantine et participé au T. A. P. du vendredi midi.

3. TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE

- Le prix du **repas** cantine est fixé à : **2.75 €**